

Herbe à puce

Description

L'herbe à puce est une plante ligneuse rampante ou grimpante bien connue pour causer des démangeaisons.

Feuilles



- Chaque feuille est composée de trois folioles pointues.
- La foliole centrale possède une petite tige (pétiole) beaucoup plus longue que celles des folioles latérales.
- Le bord des folioles peut être lisse ou denté, rarement lobé.
- Les feuilles varient de 8 à 55 mm de longueur (0,3 à 2 pouces).
- Elles sont rougeâtres au printemps, vertes en été, puis prennent des teintes de jaune, d'orange ou de rouge à l'automne.
- Elles ont un aspect lustré, luisant ou huileux.

Tiges et formes

- L'herbe à puce est une plante vivace à tiges ligneuses.
- Elle se présente sous deux formes :
 - Rampante (la plus commune) : tiges dressées et feuillues de 10 à 80 cm (4 à 31,5 pouces).
 - Grimpante : tiges de 6 à 10 m (20 à 32 pieds), s'accrochant aux arbres, poteaux ou surfaces rugueuses.
- Elle peut aussi avoir la forme d'un buisson, mesurant de 20 cm à 1 mètre de hauteur.
- Elle se multiplie par graines ou par un important réseau de tiges souterraines.

Habitat

- Elle pousse dans les boisés, en bordure de sentiers, de rives, de terrains vagues, de clôtures et de voies ferrées.

Fleurs et Fruits



- Floraison : en juin et juillet, sous forme de bouquets de fleurs crème à jaune-vert.
- Fruits : apparaissent en septembre, ronds et cireux, de 3 à 7 mm de diamètre (0,12 à 0,28 pouce), réunis en grappes, de couleur verte à jaune.
- Les fruits demeurent souvent tout l'hiver sur les tiges inférieures et dénudées.

Risques pour la santé humaine

- Toutes les parties de la plante, y compris les racines, contiennent de l'urushiol, une résine toxique.
- Le contact avec la sève, même indirect (vêtements, outils, pelage d'animaux), peut provoquer une réaction allergique.
- Les symptômes apparaissent généralement 12 à 48 heures après l'exposition.
- L'inhalation de fumée de plantes brûlées peut causer de graves problèmes respiratoires, parfois mortels.
- En cas d'ingestion, l'urushiol peut affecter plusieurs organes à l'intérieur du corps.
- La gravité de la réaction varie selon la sensibilité individuelle.

Symptômes

Vous pouvez être exposé à l'urushiol :

- Par contact direct avec la plante (feuilles, tiges, racines) ;
- Par contact indirect avec des objets ou surfaces contaminés (vêtements, outils, fourrure d'animal) ;
- Par inhalation, si des particules sont libérées en brûlant la plante.

La réaction allergique peut varier selon :

- La sensibilité de la personne ;
- La quantité de sève en contact avec la peau ;
- La région du corps touchée.

Symptômes courants :

- Forte démangeaison (souvent le premier signe) ;
- Rougeur et inflammation ;
- Enflure ;
- Cloques (ampoule ou bulle) ou vésicules ;
- Douleur ou inconfort localisé ;
- Formation de croûtes lorsque les cloques éclatent.

Cas graves (rares) :

- L'inhalation de fumée peut provoquer une éruption douloureuse des muqueuses pulmonaires (à l'intérieur des poumons) et des problèmes respiratoires graves.

Mesures de prévention recommandées : NE TOUCHEZ PAS A LA PLANTE

Vêtements protecteurs

- Portez toujours des gants et des vêtements longs (pantalons, chemise à manches longues, souliers fermés) pour éviter tout contact cutané avec la sève.
- Ces précautions sont essentielles lors de travaux extérieurs ou d'activités en plein air (ex. : excursions en forêt).
- Restez dans les sentiers pour limiter les risques d'exposition.

Contamination indirecte

- La sève de l'herbe à puce peut rester longtemps active sur :
 - les vêtements,
 - les outils,
 - le pelage des animaux domestiques ou du bétail.
- Par temps chaud et humide, la sève peut cesser d'être toxique après environ une semaine.
- Par temps sec, elle peut rester active pendant un an ou plus.

Entretien des vêtements et outils

- Retirez les vêtements avec précaution après exposition.
- Lavez-les séparément à l'eau chaude et au savon, puis faites-les sécher à l'extérieur pendant plusieurs jours.

- Il peut être nécessaire de les laver plusieurs fois pour éliminer toute trace de sève.
- Portez des gants pour manipuler tout objet potentiellement contaminé.

Contrôle et élimination de la plante : Travail du sol avec **vêtements protecteurs**

- Pour empêcher la multiplication de l'herbe à puce, il faut détruire ses racines et ses tiges.
- Déterrez les racines et arrachez les tiges à la main, avec précaution.
- Travaillez le sol fréquemment pour réduire les repousses : la plante ne se régénère pas facilement à partir de fragments.

Manipulation sécuritaire

- Soyez particulièrement prudent lors du retrait de végétation morte au printemps ou à l'automne.
- Ramassez les parties mortes tombées au sol, car elles peuvent encore contenir des graines fixées aux tiges.

Les consignes à suivre en cas d'exposition

Dès que possible (idéalement dans les 10 à 15 minutes) :

- Lavez immédiatement la zone exposée à l'eau froide avec du savon doux.
- Retirez tout débris végétal qui pourrait être resté sur la peau ou sous les ongles.
- Évitez de frotter la peau trop fort pour ne pas aggraver l'irritation.

Nettoyage des objets contaminés :

- Lavez les vêtements et objets (outils, chaussures, animal de compagnie, etc.) qui pourraient avoir été en contact avec la sève.
- Lavez les vêtements séparément pour éviter la contamination croisée.

Soulagement des symptômes

- Appliquez des compresses d'eau froide sur la région touchée pendant 15 à 30 minutes, plusieurs fois par jour.
- Prenez un bain tiède avec du bicarbonate de soude ou de la poudre d'avoine colloïdale (demandez conseil à votre pharmacien).
- Évitez les bains ou douches chaudes, qui peuvent augmenter la rougeur, les démangeaisons et l'enflure.
- Ne grattez pas les lésions pour éviter d'aggraver l'irritation ou de provoquer une infection.

En cas de contact avec les yeux

- Rincez les yeux pendant 15 minutes sous un jet doux d'eau tiède, en dirigeant l'eau du coin intérieur vers le coin extérieur de l'œil.

Quand consulter un professionnel de la santé

- Si la réaction est sévère ou généralisée ;
- Si les yeux, le visage ou les parties génitales sont touchés ;
- Si vous avez des difficultés respiratoires ;
- Si les mesures de soulagement ne suffisent pas.

Autres précautions :

- **Appelez Info-Santé 811 pour plus d'information sur les mesures à prendre en cas de contact.**

Pour en savoir plus :

[Reconnaitre et éliminer l'herbe a la puce](#)

[La santé et l'environnement Sécurité à la maison et dans le jardin](#)

[Herbe-a-puce](#)

[Source pour photos : Reconnaitre et éliminer l'herbe a la puce](#)